

Pour renforcer les liens avec ses **LOCATAIRES AGÉS DE 80 ANS ET PLUS**, l'OPAC 36 agit :

NOS ENGAGEMENTS :

1. Améliorer les liens de proximité.

A VOTRE DEMANDE :

- Les gardiens effectueront des visites régulières à votre domicile. Ils pourront également assurer une surveillance de votre logement en cas d'absence prolongée, hospitalisation, (fermeture des volets, relève du courrier etc...)
- Le service qualité vous contactera tout au long de l'année pour connaître vos observations et enregistrer vos éventuelles demandes.
- Les conseillères sociales se déplaceront à votre domicile pour vous aider dans vos démarches administratives.
- Le service commercial favorisera les mutations vers un logement plus adapté dans des conditions privilégiées : frais de déménagement pris en charge par l'OPAC, pas de nouveau dépôt de garantie.

2. Participer au confort et à l'embellissement des logements.

SELON VOS BESOINS :

- L'OPAC prendra à sa charge et réalisera les travaux d'aménagements spécifiques (sur étude pour les logements situés au deuxième étage et plus),
 - ⇒ adaptation de la salle de bain, barres de maintien, sols antidérapants...
- Une équipe dédiée SENIOR + de la régie d'entretien de l'OPAC effectuera des travaux d'entretien complémentaires lors de sa visite biennale (y compris des travaux normalement à la charge du locataire).
 - ⇒ Vidange de siphon, fuite sous évier, petits débouchages, détartrage...
- Pour faire baisser le coût des charges, l'OPAC installera gratuitement des ampoules basse consommation dans toutes les pièces et des économiseurs d'eau.
- L'OPAC vous proposera de faire effectuer l'entretien de vos espaces verts par sa régie.

3. Apporter une aide financière pour les services de téléassistance.

- L'OPAC participe financièrement pour proposer un abonnement au prix réduit de 5,00 € à « Présence verte ». (à destination des nouveaux abonnés comme des personnes ayant déjà souscrit un abonnement à « Présence verte »)